

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Cession d'un étage de bureaux dans un immeuble en copropriété situé 6 rue Edmond Rostand 13006 Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la cession des locaux correspondant aux lots n° 20 et 21 de l'immeuble en copropriété situé 6 rue Edmond Rostand 13006 Marseille, au profit de la société Clair Kauffmann Conseils ou d'une personne morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 405 000 €, sous condition suspensive d'obtention d'un prêt,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le compromis de vente avec versement d'une indemnité d'immobilisation représentant 5% du montant du prix de vente, l'acte définitif ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

La recette correspondant à cette cession soit 405 000 € sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

Les frais notariés ainsi que les honoraires d'agence de la société Colliers International seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée